

Relevé des décisions du Conseil Municipal

Séance du lundi, 03 février 2014

Sous la présidence de M. Guy ERB, Maire

EXERCICES DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Le Conseil Municipal décide de ne pas exercer le droit de préemption pour les biens cadastrés :

- Section AB, parcelle n° 104, d'une contenance de 2,40 ares
- Section AL, parcelle n° (A)/463, d'une contenance de 8,17 ares
- Section AL, parcelle n° (B)/463, d'une contenance de 5 ares
- Section AL, parcelle n° 190/37, d'une contenance de 7,96 ares
- Section AL, parcelle n° 37, lieu-dit Neufeld, d'une contenance de 39,63 ares
- Section AL, parcelle n° 194/37, lieu-dit Neufeld, d'une contenance de 1,63 ares

FIXATION DES PRODUITS DOMANIAUX

Le Conseil Municipal décide :

- de fixer les tarifs comme suit :

PRODUITS	TARIF
Couvercle poubelle 120 litres	6 €
Roue poubelle 120 litres	6 €
Axe de roue poubelle 120 litres	6 €
Container ordures ménagères 240 litres	40 €
Couvercle poubelle 240 litres	10 €
Roue poubelle 240 litres	6 €
Axe de roue poubelle 240 litres	6 €
Couvercles ordures ménagères bleu pour papier 770 litres	50 €
Roue ordures ménagères bleu pour papier 770 litres	18 €

- de supprimer les tarifs pour le composteur et les containers usagers
- de ne pas modifier les autres tarifs en vigueur

Le Maire,
Guy ERB

